



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES  
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA  
RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le cheval FM est une race unique et indivisible

**La Fédération suisse du Franches-Montagnes (FSFM) a pris connaissance avec très grande satisfaction de la réponse du Conseil fédéral (CF) à l'interpellation intitulée « La dernière race de chevaux suisse va-t-elle disparaître ? » déposée par le Conseiller national Beat Jans. Pour le Conseil fédéral (CF), le FM ne constitue qu'une seule race et la reconnaissance d'une 2<sup>ème</sup> organisation d'élevage n'est pas possible légalement car cela compromettrait la survie de la seule race de chevaux indigène.**

La FSFM est reconnue par la Confédération comme une organisation d'élevage regroupant tous les syndicats et association d'éleveurs actifs, dont le RRFB (Eidgenössischer Verband des reinrassigen Freiburgerpferdes). Elle tient compte de toutes les spécificités de ses membres, ce qui s'est traduit notamment par la création en 2013 de la nouvelle catégorie SBU (Stud-book FM ancien type) destinée aux chevaux FM remplissant les conditions fixées par le RRFB.

Le FM ancien type ne se distingue pas génétiquement des autres FM. Cela signifie donc qu'on ne peut pas attribuer le label « pure race » qu'à une seule catégorie des chevaux FM, en l'occurrence les chevaux FM avec 0% de sang étranger. Selon la réponse du CF, c'est « une idée scientifiquement irrecevable ».

Les mesures de promotion et de sauvegarde de la Confédération profitent à tous les FM, y compris au chevaux FM ancien type. Ces derniers ne nécessitent pas de mesures de préservation particulières. Quant aux étalons du Haras national suisse (HNS) à Avenches, en propriété de la Confédération, ils couvrent la totalité de la diversité génétique de la race.

Selon l'ordonnance fédérale sur l'élevage et basé sur le fait que les FM ancien type appartiennent à la race FM, une reconnaissance d'une 2<sup>ème</sup> organisation d'élevage n'entre pas en ligne de compte. De plus, une division de la population de chevaux FM compromettrait la survie de la race, en raison notamment du risque d'augmentation du degré de consanguinité.

Le 28.11.2018, l'Office fédéral de l'agriculture a invité des représentants du RRFB, de la FSFM et du HNS ainsi que l'auteur de l'interpellation à une séance à Berne. La réponse du CF à l'interpellation n'a pas été remise en question. La rencontre a aussi permis une discussion au sujet de la collaboration entre la FSFM et le RRFB.

L'interpellation et la réponse du CF sont disponibles sous :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20183973>

Avenches, le 30 novembre 2018

**Fédération suisse du Franches-Montagnes**

Personnes de contact :

- Jean-Paul Gschwind, président FSFM, tél. 079 667 77 31, e-mail : [jean-paul.gschwind@parl.ch](mailto:jean-paul.gschwind@parl.ch)
- Stéphane Klopfenstein, gérant FSFM, tél. 026 676 63 42 ou 076 583 70 33, e-mail : [s.klopfenstein@fm-ch.ch](mailto:s.klopfenstein@fm-ch.ch)